

COMPTABILITE - SEMESTRE 6

SESSION avril 2019

Durée : 1h

Seul document autorisé : l'liste des comptes de Plan comptable général acceptée aux examens (non annoté) - Seul Matériel autorisé : calculatrice alphanumérique uniquement (portable interdit)

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Les écritures comptables **devront** comporter **les numéros et les noms des comptes**

Monsieur LEQUENEC crée la SASU KERMENBEL le 1<sup>er</sup> novembre 2018 dont l'activité est l'ouverture d'un food-truck (restaurant roulant), de spécialités bretonnes. Il souhaite en effet se déplacer sur les plages locales afin de faire apprécier aux estivants les produits régionaux : crêpes, galettes et cidre. Les crêpes et galettes seront cuisinées par Monsieur LEQUENEC et le cidre sera acheté auprès des récoltants de la région Bretagne.

## I Questions de cours (répondre sur votre copie) : 4 points

1. *Quels sont les enjeux de la normalisation comptable*
2. *Différenciez action et obligation et rappelez la distinction entre les différentes catégories de titres en comptabilité : « 261 – titres de participation » ; « 27 - Autres immobilisations financières » et « 50-VMP »*
3. *Quelles sont les obligations comptables du commerçant ?*

## II Financement et investissements : 5 points

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018 : Création de la SASU KERMENBEL au capital de 20 000 € par apport en numéraire de Monsieur LEQUENEC. Montant déposé à la banque BNP.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018 : acquisition d'une fourgonnette commerciale Citroën : montant TTC 35 880 € (TVA au taux normal). Livraison de cette camionnette : 100 € HT (TVA au taux normal). Paiement 50% au comptant le solde dans 30 jours au concessionnaire Citroën (facture FA110189). 2182

Le 6 novembre 2018 : La BNP PARIBAS accorde à la SASU KERMELEC le 6 novembre un prêt de 50 000 € au taux de 6% l'an, remboursable en 5 annuités constantes de 11 869,82 € chacune.

Travail à faire sur l'annexe A à rendre avec votre copie :

4. *Enregistrez dans le journal de l'entreprise KERMENBEL les opérations de financement et d'investissement du mois de novembre 2018.*
5. *Présentez les deux premières lignes du tableau d'emprunt.*
6. *Comptabilisez la première annuité en date du 5 novembre 2019.*

### III Comptabilisation des opérations courantes : 8 points

Le 7 novembre 2018 : reçu du fournisseur KERGUELEN la facture n° 1986 :

- Matières premières pour la conception de la pâte à crêpe (farine, œuf, sucre) : 600 € HT ;
- Taux de TVA applicable aux produits alimentaires de base : 5,5 % ;
- Remise : 10 % ;
- Paiement par virement bancaire à 45 jours.

Le 8 novembre 2018 : reçu du fournisseur POCHON la facture n° 2030 : 500 sacs en coton bio au couleur de la Bretagne et avec le logo de la SAS KERMENBEL. Ces sacs, non revendus aux clients (compte 60261-Emballages perdus), sont destinés à contenir leurs achats : prix unitaire : 3 € HT (TVA au taux normal) ; remise commerciale de 5%. Paiement sous 10 jours.

Le 12 novembre 2018 : reçu du fournisseur POCHON la facture d'avoir n° A2031 :

- Retour de 100 sacs en coton qui présentent un défaut de fabrication ;
- Rabais de 10 % consenti sur le montant brut des sacs conservés car le flochage présente quelques imperfections.

Le 13 novembre 2018 : plein d'essence pour la fourgonnette : 120 TTC ; TVA à 20% (rappel la TVA sur l'essence était déductible à hauteur de 20% pour l'année 2018) par carte bleu BNP.

Le 18 novembre 2018 : paiement pour solde au fournisseur POCHON

Le 19 novembre 2018 : envoi au client LEGOUEN de la facture n° F001 :

- Vente de crêpes et galettes : le montant de la TVA à 5,5% se monte à 4,4 €
- Vente de cidre en bouteille : le montant de la TVA à 20 % se monte à 16 €;
- Conditions de paiement : paiement par virement à 30 jours.

Le 30 novembre 2018 : réception d'un avoir du fournisseur KERGUELEN (AV128) correspondant à la ristourne mensuelle selon les conditions suivantes :

- de 0 à 50 : 0 % puis de 50 à 100 : 1 % et au-delà de 100 : 2 %

Les achats du mois de novembre réalisé auprès du fournisseur KERGUELEN est de 540 € HT (TVA 5,5%).

#### Travail à faire sur l'annexe B à rendre avec votre copie :

7. Enregistrez dans le journal de l'entreprise KERMENBEL les opérations du mois de novembre 2018.

### IV Gestion des immobilisations : 3 points

La camionnette acquise le 1<sup>er</sup> novembre 2018 s'amortit en linéaire sur 3 ans avec une valeur résiduelle nulle.

En raison de l'évolution des nouvelles normes sanitaires pour 2019, M. LEQUENEC doit réinvestir dans une nouvelle camionnette. Il revend la camionnette acquise le 1<sup>er</sup> novembre 2018 € pour 20 000 € HT l'un au comptant à un particulier au mois le 31 mars 2019.

#### *Travail à faire : A l'aide de l'annexe C à remettre avec la copie*

8. Complétez le plan d'amortissement pour la camionnette établi lors de l'acquisition en 2018
9. Enregistrez les écritures nécessaires en mars 2019 relatives à la cession de la camionnette.



## SESSION de rattrapage Juin 2019

Durée : 1h

Seul document autorisé : Liste des comptes de Plan comptable général acceptée aux examens (non annoté) – Seul Matériel autorisé : calculatrice alphanumérique uniquement (portable interdit)

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.*

Les écritures comptables **devront** comporter **les numéros et les noms des comptes**

DOMOTIX est une entreprise innovante située dans le Parc d'innovation, situé sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden. Elle fabrique sur commande des robots multifonctions à usage pédagogique. Sa clientèle est composée de centres de formation, en France et à l'étranger.

Ses activités sont soumises à la TVA au taux de 20 %.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Vous venez d'être recruté(e) en tant que stagiaire comptable par M. Siemer, créateur de l'entreprise. Ce dernier vous questionne et vous demande de travailler sur trois dossiers indépendants.

### I Questions de cours (répondre sur votre copie) : 3 points

1. Citer les documents de synthèse obligatoires et expliquer l'objectif de chacun d'eux.
2. Définir les notions d'actif et de passif.

### II Comptabilisation des opérations courantes : 4 points

M. Siemer vous demande d'analyser et d'enregistrer les opérations courantes réalisées au cours du mois d'octobre 2018

**Le 2 octobre 2018** : vente de quatre robots pédagogiques au client IUT de Valenciennes. Facture n° 0123 aux conditions suivantes :

- montant brut HT par robot : 600 € ;
- remise de 10 % sur le montant brut ;

**Le 5 octobre 2018** : réception de la facture n° 789 de la société d'intérim SUP pour mise à disposition de M. Siemer d'un technicien sur la période du 10 octobre au 10 novembre. Montant 4 000 € HT.

**Le 8 octobre 2018** : facture d'avoir no AV0123 adressée à l'IUT de Valenciennes suite au retour d'un robot défectueux livré le 2 octobre 2018. Cette facture mentionne également un rabais supplémentaire de 10 % sur les robots conservés en guise de geste commercial.

Le 15 octobre 2018 : paiement par chèque de l'IUT de Valenciennes. Ce paiement de la facture n°0123 tient compte de la facture d'avoir no AV0123 du 8 octobre.

**Travail à faire sur l'annexe A à rendre avec votre copie :**

3. Enregistrez dans le Journal de l'entreprise DOMOTIX les opérations du mois d'octobre 2018.

### **III Gestion d'un investissement et de son financement : 13 points**

Pour fabriquer les pièces mécaniques de ses robots pédagogiques, l'entreprise DOMOTIX fait l'acquisition d'une Imprimante 3D.

Les caractéristiques de l'acquisition de l'imprimante 3D auprès de l'entreprise Makerbot sont les suivantes :

- Réception de la facture n° 5291 et date de mise en service au 15 novembre 2018.
  - Prix d'acquisition : 10 000 € HT.
  - Frais de livraison : 50 € HT.
  - Coût nécessaire de réglage avant sa première utilisation : 350 € HT.
- Le paiement a lieu le 3 décembre 2018 par virement bancaire.
- L'imprimante 3D est amortissable en linéaire sur 4 ans avec une valeur de résiduelle de 2 400

***Travail à faire : A l'aide de l'annexe B à remettre avec la copie***

4. Enregistrer au journal les écritures du mois de novembre 2018.

Pour financer son imprimante 3D, l'entreprise DOMOTIX a souscrit un emprunt remboursé par annuités constantes auprès de la Banque Nationale de Paris (BNP).

Caractéristiques de l'emprunt de l'entreprise DOMOTIX

- Capital emprunté : 10 000 €.
- Durée de l'emprunt : 4 ans.
- Taux d'intérêt : 5%.
- Date de mise à disposition des fonds : 20/11/2018.
- Date de la première échéance : 20/11/2019.
- Remboursement par annuités constantes de 2 820,12 €.

***Travail à faire : A l'aide de l'annexe B à remettre avec la copie***

5. Présenter les deux premières lignes du tableau de remboursement de l'emprunt souscrit selon le modèle proposé en annexe B.
6. Comptabiliser la mise à disposition des fonds le 20/11/2018 ainsi que la première annuité du 20/11/2019.
7. Compléter le plan d'amortissement proposé en Annexe B
8. Comptabiliser la première annuité d'amortissement en date du 31 décembre 2018